



VOTRE ESPACE ABONNES

**GUIDE
D'UTILISATION**



PERFORMANT, PERSONNALISABLE, INCONTOURNABLE



Sommaire

↘	Vue d'ensemble	
	• Les « plus » de votre nouvel Espace abonnés	p.3
	• Comment se connecter à l'Espace abonnés ?	p.4
	• Page d'accueil « Votre espace de travail »	p.5
	• Organiser votre espace de travail	p.6
↘	Actualités	
	• A la une, les plus lues, fils d'actualités	p.7
	• Dernières revues	p.8
↘	Recherche	
	• Recherche simple	p.9
	• Recherche avancée	p.11
	• Recherche par les sources	p.13
↘	Naviguer	
	• Dans les documents	p.15
	• Dossiers et Notes	p.17
	• Impression, export et envoi par mail	p.19
↘	Vos fonctionnalités	
	• Fonctionnalités des dossiers et notes	p.20
	• Dernières recherches	p.21
	• Veilles sur les recherches	p.22
	• Actes en cours de rédaction	p.23
	• Historique de navigation	p.24
↘	Votre compte et profil	
	• Votre compte et gestion des utilisateurs	p.25
	• Vos paramètres et fonctionnalités	p.26
↘	BOFiP	p.27
↘	Rédiger vos actes	p.28
↘	Thèmexpress	p.30
↘	Jurisprudence chiffrée	p.31
↘	Flux RSS	p.32
↘	Glossaire des boutons de l'Espace abonnés	p.33



Les « plus » de votre nouvel Espace abonnés

↳ Une Recherche optimisée et élargie

Une recherche unifiée sur l'ensemble du fonds documentaire, des sources et des actualités. Elle est désormais accessible depuis toutes les pages de l'Espace abonnés.

↳ Une mise en valeur de vos actualités

- Les actualités A LA UNE , sélectionnées soigneusement par nos rédacteurs
- Les informations les plus lues pour ne rien manquer
- La possibilité de découvrir gratuitement d'autres fils d'actualités mis à votre disposition.

Une page dédiée aux actualités vous permet de retrouver ces différents éléments avec la possibilité de filtrer par matière et par thème.

↳ Une nouvelle interface ergonomique et visuelle

Celle-ci permet de disposer, d'organiser et de réduire les différents widgets de famille de produits sur la page d'accueil. Au sein d'un widget, l'affichage des produits peut être personnalisé en fonction des documents les plus consultés par exemple.

↳ Un accès unique et simplifié à tous vos produits

Votre espace de travail est le point d'entrée pour tous vos produits numériques : fonds documentaire, logiciels, outils et services mais également vos travaux (actes en cours de rédaction, dossiers et notes).

Le périmètre de vos abonnements est mis en valeur et identifiable au sein de vos widgets modulables et personnalisables.

L'approche se fait désormais par ouvrage et non plus par matière. Des filtres par matières sont cependant disponibles.

La navigation par le sommaire, la table alphabétique ou le numéro de paragraphe ou d'article est optimisée et accessible dès la page d'accueil

↳ Un accès inchangé à votre nouvel Espace abonnés

L'URL du site reste la même : abonnes.efl.fr
Vos codes d'accès sont toujours les mêmes

↳ Une mobilité accrue

L'Espace abonnés est compatible avec les tablettes pour vous permettre de consulter vos documents à tout moment.

Comment se connecter à votre Espace abonnés ?

➤ L'accès au portail des Solutions EFL s'effectue depuis www.efl.fr, rubrique «Votre Espace abonnés »

Accès en mode individuel ou en mode multi-utilisateurs (avec ou sans login).

Vous pouvez accéder directement au portail en saisissant les URLs :
 Individuel : <http://portail.efl.fr/>
 Multi-Utilisateurs : <http://portailmulti.efl.fr/> .proxy.bnl.lu



CONNEXION

Pour accéder à votre abonnement multi-utilisateurs, merci de saisir votre login puis identifiant vous permettant d'utiliser votre espace personnel (dossiers, notes, alertes...) :

Login
 Identifiant
 Mémoriser

[Login oublié ?](#)
Saisie de l'identifiant personnel

Si vous n'avez pas encore d'identifiant (première connexion), vous devez le créer ci-dessus.

Si vous disposez par ailleurs d'un abonnement individuel, vous pouvez y [accéder ici](#).

» Annuler

» Valider

Accès en mode individuel

➤ **Accès en mode multi-utilisateurs** : un identifiant vous est demandé afin d'accéder à votre espace personnel (en cas de première connexion, vous devez créer votre identifiant dans le champ correspondant).

Ne pas utiliser de caractères spéciaux pour la saisie de l'identifiant et du mot de passe.



Page d'accueil « Votre espace de travail »

RECHERCHE

Recherche Simple : par mots clés
Recherche avancée : avec les opérateurs logiques pour combiner les critères de recherche et sélectionner la documentation souhaitée
Vos dernières recherches : visualiser les dernières recherches effectuées

Filtre par matière : Sélectionner une matière pour afficher uniquement la documentation de la matière filtrée
Dernières pages vues : Accès à votre historique de navigation

Famille de produits: Retrouver vos produits classés par famille. Les blocs peuvent être disposés et réorganisés dans votre espace de travail
Produit : Accéder à l'ouvrage par la table alphabétique, le numéro de paragraphe ou le sommaire

BOFiP : Accès à la base de l'administration disponible selon votre abonnement

LOGICIELS : Accès aux logiciels inclus dans votre abonnement

The screenshot shows the 'ESPACE ABONNÉS' interface for Francis Durand. At the top, there are navigation tabs for 'DOCUMENTATION', 'FORMULAIRES, LOGICIELS ET SERVICES', and 'ACTUALITES'. A search bar is prominently displayed. The main area is divided into several sections: 'VOS ABONNEMENTS NAVIS' with 'Mémentos' and 'Revue's; 'Documentation experte' with various practice documents; 'Codes' with a search interface for fiscal and social security codes; 'Ouvrages' including 'BoFiP' and 'L'appel expert'; 'Solutions IR/FP'; 'Formulaires' with various administrative forms; 'Thémexpress' and 'Revue's de jurisprudence'; 'Agenda' with a calendar view; and 'Indices et Taux'. A right-hand sidebar features 'À LA UNE' with featured articles, 'Toutes les actualités', and 'GÉRER VOS ALERTES ACTUALITÉ'.

VOTRE PROFIL : Passer la souris sur votre nom et prénom pour afficher un menu déroulant et accéder à votre compte, vos fonctionnalités et vos paramètres.
 Cliquer sur pour vous déconnecter.

MENU DEROULANT : 3 rubriques sont disponibles (Documentation, Formulaires, Logiciels et Services et Actualités) pour un accès à vos différents produits.

REVUES : Accès à vos dernières revues électroniques et feuilletables en cliquant sur ce pictogramme

ACTUALITES : Découvrir tous les fils d'actualités
A la Une: pour être au fait des dernières actualités.
Agenda : Consulter toutes vos échéances et délais légaux
Indices et taux : Vérifiez vos chiffres

L'APPEL EXPERT : Des réponses d'experts à toutes vos problématiques juridiques




NOTES, DOSSIERS, DERNIERES RECHERCHES
 Toujours accessibles depuis votre espace de travail

ALERTES ACTUALITES : pour être informé au quotidien des actualités juridiques par email.
 Nouveau : possibilité de choisir un thème précis pour les alertes



Organiser votre espace de travail

Vous pouvez organiser votre page d'accueil pour en faire un véritable espace personnel. Pour cela, plusieurs options sont proposées :

- 1/ **Déplacer les différents widgets.** Placer votre curseur sur sa tête, cliquer et déplacer le widget en effectuant un « glissé-déposé ».
- 2/ **Réduire/Agrandir la taille des widgets :** Cliquer sur les pictogrammes suivants :  
- 3/ **Sélectionner les contenus à afficher au sein de chaque bloc.** Cliquer sur ce pictogramme 
- 4/ **Ajouter des blocs optionnels :** Cliquer sur le lien Personnaliser l'affichage > Ajouter un bloc et sélectionner le widget souhaité pour avoir un accès direct à vos dossiers par exemple.

Options de personnalisation

Cliquer sur  pour afficher le menu de personnalisation

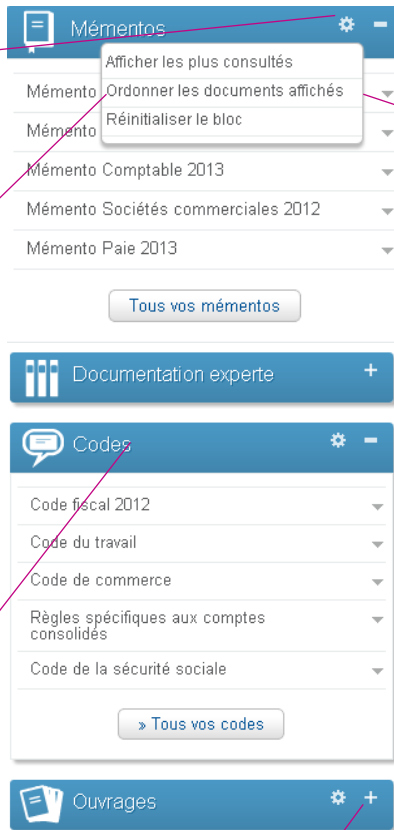
Afficher les plus consultés :
Seuls les documents les plus consultés seront visibles

Ordonner les documents affichés : Organiser l'accès à vos ouvrages en fonction de vos priorités,

Réinitialiser le bloc :
Retrouver l'affichage par défaut pour l'ensemble de la page d'accueil

Déplacer le bloc : Cliquer sur la barre de titre du bloc et maintenez cliqué pour organiser votre espace de travail comme vous le souhaitez

VOS ABONNEMENTS NAVIS



Personaliser l'affichage

- Afficher les plus consultés
- Ordonner les documents affichés
- Réinitialiser le bloc
- Mémento Comptable 2013
- Mémento Sociétés commerciales 2012
- Mémento Paie 2013

Tous vos mémentos

Documentation experte +

Codes

- Code fiscal 2012
- Code du travail
- Code de commerce
- Règles spécifiques aux comptes consolidés
- Code de la sécurité sociale

Tous vos codes

Ouvrages +



Personaliser l'affichage

Revue

- Bulletin du Patrimoine 4/12
- Feuille Rapide Fiscal Social 23/13 (paru le 24/05/13)
- Feuille Rapide Fiscal Social 24/13 (paru le 31/05/13)
- Bulletin Rapide de droit des Affaires 7/13 (paru le 15/04/13)
- Feuille Rapide Fiscal Social 22/13 (Loi de sécurisation de l'emploi : paru le 17/05/13)

Toutes vos revues

Formulaires +

Thémexpress

- Confusion de patrimoine : régime juridique et fiscal
- Facturation : règles économiques et fiscales
- Plus-values sur cession de titres
- Inaptitude au travail : quels risques pour l'entreprise ?
- Harcèlement dans les relations de travail

Tous vos Thémexpress

Reinitialiser l'affichage



Personnaliser l'affichage

Ajouter un bloc

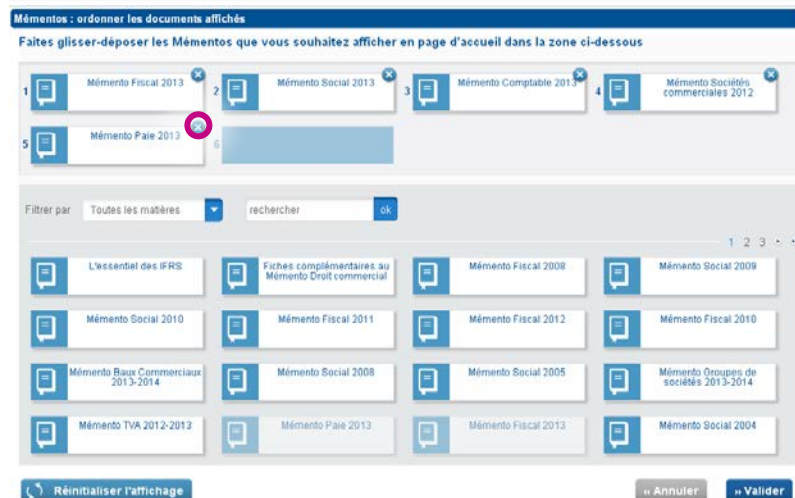
Réinitialiser l'affichage

Réinitialiser l'affichage

⚠ Voulez-vous perdre l'ensemble de votre configuration ?

Oui Annuler

- Ordonner les documents affichés**
- Déplacer un ouvrage => Glisser/déposer
 - Cliquer sur la croix pour supprimer un ouvrage
 - Réinitialisez l'affichage par défaut



Mémentos : ordonner les documents affichés

Faites glisser-déposer les Mémentos que vous souhaitez afficher en page d'accueil dans la zone ci-dessous

1 Mémento Fiscal 2013 2 Mémento Social 2013 3 Mémento Comptable 2013 4 Mémento Sociétés commerciales 2012

5 Mémento Paie 2013

Filtrer par Toutes les matières rechercher ok

L'essentiel des IFRS Fiches complémentaires au Mémento Droit commercial Mémento Fiscal 2008 Mémento Social 2009

Mémento Social 2010 Mémento Fiscal 2011 Mémento Fiscal 2012 Mémento Fiscal 2010

Mémento Baux Commerciaux 2013-2014 Mémento Social 2008 Mémento Social 2005 Mémento Groupes de sociétés 2013-2014

Mémento TVA 2012-2013 Mémento Paie 2013 Mémento Fiscal 2013 Mémento Social 2004

Réinitialiser l'affichage Annuler Valider

Bloc replié



Actualités : A la Une, les plus lues, fils d'actualités

Actualités A LA UNE pour être au fait des toutes dernières dispositions

Une page dédiée

À LA UNE

06/06/2013 | Fiscal

Les rémunérations des personnels expatriés sont soumises à la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage s'applique aux rémunérations versées par une entreprise assujettie à cette taxe à ses personnels expatriés. La même solution vaut pour les participations formation continue et construction.

11/06/2013 | Fiscal

Aménagements de la Tascom : l'administration met ses commentaires en consultation publique

12/06/2013 | Social

Des contrats de mission ne peuvent se succéder sur un même poste que pour certains motifs

12/06/2013 | Affaires

Tous les locataires liés par un bail dérogatoire sont tenus par le bail commercial qui lui succède

06/06/2013 | Comptable

Attestations établies par le commissaire aux comptes

» Toutes les actualités

Cliquer pour accéder à la page dédiée à toutes les autres actualités

Cliquer pour voir toutes les actualités et les trier par matières puis par thème

Consultation d'un article actualités

11/06/2013 | FISCAL | Taxes et prélèvements divers

Aménagements de la Tascom : l'administration met ses commentaires en consultation publique

BOI-TFA-TSC du 6 juin 2013

Parmi les précisions apportées, on relèvera que sont considérés comme commerces de détail (taxables sur leur chiffre d'affaires total) ceux pour lesquels les ventes à des consommateurs pour un usage domestique représentent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires total.

L'article 37 de la troisième loi de finances rectificative pour 2012 a modifié sur plusieurs points le régime de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), précisant notamment la notion de magasins de commerce de détail. L'administration vient de mettre en ligne, dans sa base Bofip, les commentaires qu'elle se propose d'adopter en ce qui concerne ces modifications (BOI-TFA-TSC). Les commentaires des paragraphes signalés dans ce BOI font l'objet d'une consultation publique du 6 au 15 juin 2013 inclus. S'ils sont susceptibles d'être révisés à l'issue de la consultation, ils sont néanmoins opposables dès leur publication. Les remarques éventuelles doivent être formulées par courriel à : bureau.d2-dit@dgfp.finances.gouv.fr. Seules les contributions signées seront examinées. Parmi les précisions apportées par ces commentaires, on relèvera notamment que sont considérés comme des magasins de commerce de détail (soumis à la taxe sur leur chiffre d'affaires total) ceux pour lesquels les ventes à des consommateurs pour un usage domestique représentent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires total, alors que ceux pour lesquels lesdites ventes représentent moins de 50 % sont considérés comme des établissements de commerce de gros (taxables à raison de ces seules ventes).

Accéder aux autres fils d'actualités mis à disposition gratuitement

The screenshot shows the 'Actualités' website interface. At the top, there is a search bar and navigation links. Below, the 'À LA UNE' section features several article teasers with dates and titles. To the right, there are sections for 'ACTUALITÉS LES PLUS LUES', 'REVUES', 'AGENDA', and 'INDICES ET TAUX'. A sidebar on the right contains a 'GÉRER VOS ALERTES ACTUALITÉ' section with a 'S'ABONNER AUX FLUX RSS' button. The interface is clean and professional, with clear typography and organized content.

Actualités les plus lues

Dernières revues

Agenda des obligations et indices et taux

Paramétrer les alertes par matière et par thème pour être au courant des dernières actualités



Dernières revues

➤ Accéder directement à vos dernières revues d'actualités ou d'archives

- Afficher la version feuiltable de votre revue en cliquant sur 



Revues

- Bulletin pratique Immobilier 3/13
- Feuille Rapide Fiscal Social 25/13 (paru le 7/06/13)
- Bulletin du Patrimoine 3/13
- Feuille Rapide Fiscal Social 26/13 (paru le 14/06/13) 
- Bulletin Rapide de droit des Affaires 11/13 (paru le 15/06/13) 

» Toutes vos revues



feuille rapide
Francis Lefebvre
fiscal social

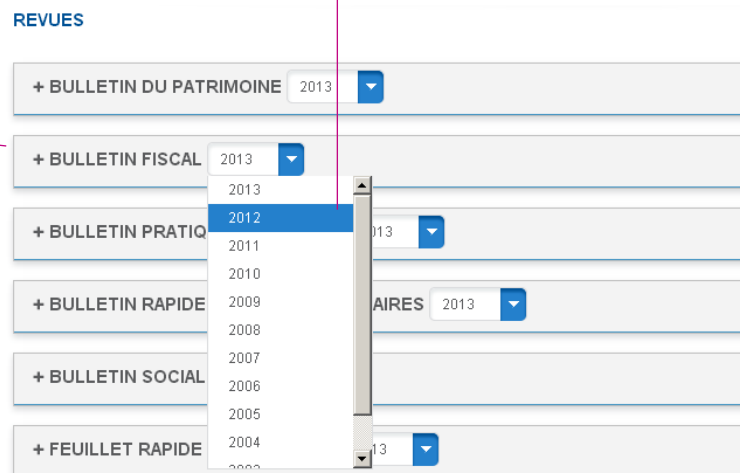
Utiliser les boutons disponibles pour feuilleter votre feuillet rapide

- Aller à un numéro de paragraphe du feuillet rapide en cliquant sur 

Feuille Rapide Fiscal Social 25/13 (paru le 7/06/13)

Aller à :

- Afficher toutes les revues et sélectionner éventuellement une revue d'archive à ouvrir



REVUES

- + BULLETIN DU PATRIMOINE 2013
- + BULLETIN FISCAL 2013 (dropdown open: 2013, 2012, 2011, 2010)
- + BULLETIN PRATIQU 2013
- + BULLETIN RAPIDE 2013
- + BULLETIN SOCIAL 2013
- + FEUILLET RAPIDE 2013

DERNIÈRES REVUES

- Feuille Rapide Fiscal Social 24/13 (paru le 31/05/13)
- Feuille Rapide Social 11/13 (paru le 31/05/13)
- Feuille Rapide Comptable 6/13
- Bulletin Rapide de droit des Affaires 9/13 (paru le 15/05/13)
- Feuille Rapide Fiscal Social 23/13 (paru le 24/05/13)

À DÉCOUVRIR DANS LA BOUTIQUE

- Navis
- Mémentis
- Revues
- Thémexpress
- Ouvrages



Recherche simple et liste des résultats

➤ Effectuer une recherche simple par mots clés

Saisissez le ou les termes décrivant l'objet de votre recherche sans utiliser d'opérateurs booléens (c'est l'opérateur ET qui fonctionne automatiquement). Soyez synthétique mais également précis. Utilisez un vocabulaire juridique adapté. La recherche simple contient un dictionnaire des synonymes/acronymes intégré. L'ordre des mots ne compte pas.

Une source peut être recherchée en full texte quelle que soit la façon dont on saisit le nom de la juridiction (cour de cassation chambre civile, cassation civile, cass. civ.), le nom d'un code (CGI, Code des impôts, code général des impôts...) la date (avec des tirets, en toutes lettres), etc., la réponse sera trouvée.

Exemple : cassation civile 11/22.585

L'opérateur OU n'est pas interprété en recherche simple. Son usage est réservé à la recherche avancée dans la zone « L'un des mots suivants ».

regime jeunes entreprises innovantes TOUS LES CONTENUS

Champ de saisie des termes recherchés

Sélectionner éventuellement un type de document et Cliquer sur

Accès aux autres modules de recherche

Recherche avancée | Vos dernières recherches

➤ La liste des résultats

Les résultats sont classés par ordre de **pertinence** selon plusieurs critères transparents pour l'utilisateur (à pertinence égale, priorité à l'affichage des mémentos de base, à l'ordre des paragraphes dans le même ouvrage, aux paragraphes où les réponses apparaissent dans le titre, priorité aux textes les plus récents et au texte reproduit si la recherche porte sur un code, etc.).

➤ Organiser la liste des résultats

Utiliser les **filtres**. Ceux-ci permettent de trier les résultats par **Matières, Documents, Sources** et **Dates**. Les filtres peuvent s'ajouter les uns aux autres et peuvent être retirés en cliquant à nouveau dessus.

Sélectionner et désélectionner un filtre à l'aide des cases à cocher.

Cliquer sur un des résultats pour accéder à son contenu dans une fenêtre document.

Étendre votre recherche aux contenus des archives ou à la base JURICA

Liste de résultats

AFFINEZ VOTRE RECHERCHE 2717 RÉSULTATS POUR VOTRE RECHERCHE « REGIME JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES »

PAR MATIÈRES

- Fiscal (1907/1907)
- Social (407/407)
- Affaires (31/31)
- Comptable (41/41)
- Immobilier (2/2)
- Patrimoine (7/7)
- Europe (5/5)

DANS VOS DOCUMENTS

- Mémentos (157/157) +
- Formulaires (17/17) +
- Actualités (5/5) +
- Revues (1390/1390) +
- Revues de jurisprudence (10/10) +
- Documentation experte (625/625) +
- Codes (36/36) +
- Thémexpress (136/136) +

DANS LES SOURCES

- codes (22/22) +
- Textes législatifs et réglementaires (4/4) +
- Conventions et accords collectifs (41/41) +
- Textes des Administrations et des organismes (268/268) +
- Jurisprudence (5/5) +

PAR DATE +

RECHERCHER DANS :

- Archives
- Arrêts de Cours d'appel

5 résultats par page Enregistrer ma recherche

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - ... - Jeunes entreprises innovantes - Champ d'application - 10400
CGI art. 44 sexies-0 A Le statut de **jeune entreprise innovante (JEI)** qui ouvre droit à des avantages fiscaux est accordé aux PME créées depuis moins de huit ans et dont le capital est détenu de manière continue à hauteur de 50 % au moins soit par Mémento Fiscal 2013 - 16/05/2013

PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - ... - 2. Exonérations - Titres de jeunes entreprises innovantes - 32990
pour l'exonération doit être exercée dans la déclaration n° 2074 souscrite au titre de l'année de la cession. L'exonération ne s'étend pas aux prélèvements sociaux. Le statut de **jeune entreprise innovante** s'applique également aux **jeunes entreprises universitaires** qui ont pour activité principale la valorisation des travaux Mémento Fiscal 2013 - 16/05/2013

TROISIEME PARTIE Impôts directs locaux - ... - 41980
CGI art. 1383 D et 1383 F Les immeubles appartenant à de **jeunes entreprises innovantes** qui réalisent des projets de recherche et de développement ou à de **jeunes entreprises universitaires** qui ont pour activité principale la valorisation des travaux Mémento Fiscal 2013 - 16/05/2013

TROISIEME PARTIE Impôts directs locaux - ... - 3. Exonérations facultatives - Jeunes entreprises innovantes - 43600
CGI art. 1466 D Sur délibération des collectivités bénéficiaires, les **entreprises** bénéficiant du statut de **jeune entreprise innovante** (ou de **jeune entreprise universitaire**), créées jusqu'au 31 décembre 2013, peuvent bénéficier d'une exonération de Mémento Fiscal 2013 - 16/05/2013

PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - ... - Jeunes entreprises innovantes - Montant et durée de l'exonération - 10405
CGI art. 44 sexies A et 223 nonies A Les **JEI** peuvent obtenir une période d'exonération totale des bénéfices suivie d'une période d'abattement de 50 % de douze mois chacune. Ces avantages s'appliquent à des exercices bénéficiaires, qui ne sont pas Mémento Fiscal 2013 - 16/05/2013

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



Recherche simple – page document

➤ Affichage des résultats dans le document

Ce **chemin contextuel** permet de naviguer dans les différentes étapes de la recherche sans perdre les termes recherchés. Il est présent sur toutes les autres pages.

Permet de faire défiler les résultats de recherche.

regime jeunes entreprises innovantes TOUS LES CONTENUS Recherche avancée Vos dernières recherches

Accueil > Recherche simple > Liste de résultats de recherche > Document Résultats de la recherche : 1 / 2717 Dernières pages vues Aide Page

MÉMENTO FISCAL 2013

Jeunes entreprises innovantes
 CGI art. 44 sexies-0 A
 BIC-XVIII-13000 s

Champ d'application
 10400 Le statut de **jeune entreprise innovante (JEI)** qui ouvre droit à des avantages fiscaux est accordé aux PME créées depuis moins de huit ans et dont le capital est détenu de manière continue à hauteur de 50 % au moins soit par des personnes physiques, de manière directe ou indirecte (mais avec une seule société interposée ayant la qualité de PME), soit par certaines entreprises du secteur du capital-risque, soit par des associations ou fondations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique ou des établissements publics de recherche et d'enseignement et leurs filiales, soit par des sociétés qualifiées elles-mêmes de JEI. Elles doivent engager au cours de chaque exercice des dépenses de recherche et de développement représentant au moins 15 % de leurs charges fiscalement déductibles.
 Les JEI dirigées ou détenues à hauteur de 10 % au moins par des étudiants, des personnes titulaires d'un doctorat depuis moins de 5 ans, d'un master ou qui exercent une activité d'enseignement ou de recherche peuvent accéder au statut de jeune entreprise universitaire (JEU) lorsque leur activité principale consiste dans la valorisation des travaux de recherche auxquels ce dirigeant ou cet associé a participé au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Les JEU ne sont pas soumises à la condition relative à l'importance de leurs dépenses de recherche.
 Le statut de JEI est réservé aux entreprises réellement nouvelles au sens de l'article 44 sexies du CGI (n° 10275 s.).

Précisions
 a. Les PME sont définies comme les entreprises qui ont, d'une part, employé moins de 250 personnes et, d'autre part, réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros.
 b. Les dépenses de recherche prises en compte au titre du crédit d'impôt recherche (n° 10480 s.) à l'exclusion des dépenses de recherche effectuées par les plateformes et forfaitisations retenues pour le calcul de ce crédit d'impôt ne doivent pas être utilisées pour l'appréciation du statut de JEI, à l'exception des dépenses de fonctionnement (BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-10 n° 200). La rémunération attribuée à l'exploitant d'une entreprise individuelle ou aux associés d'une société de personnes peut être retenue pour son montant réel ou pour 64 260 € si elle est supérieure. Elle doit être ajoutée aux deux termes du rapport pour l'appréciation du seuil de 15 % (BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-10 n° 245).
 c. Le statut de JEI peut être accordé à une entreprise créée par un ancien salarié qui développe un projet de recherche initié au sein de l'entreprise préexistante dès lors que cette dernière abandonne ses travaux sur le projet et que la JEI développe son activité de manière autonome. En outre il peut bénéficier d'une assistance de l'entreprise préexistante sous forme de mise à disposition de locaux ou de moyens administratifs de type secrétariat (BOI-BIC-CHAMP-80-20-20-10 n° 670 à 690).
 d. Pour l'accès au statut de la JEU, les conditions dans lesquelles est organisée la valorisation des travaux de recherche réalisés par le dirigeant ou l'associé au sein de l'établissement d'enseignement supérieur sont fixées dans une convention qu'il doit conclure avec l'entreprise (CGI ann. II art. 32 C bis).
 e. La procédure de contrôle sur demande portant sur l'éligibilité des dépenses de recherche au crédit d'impôt recherche est applicable pour l'appréciation du seuil de 15 % (n° 78410).
 f. Les JEI qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un autre régime d'exonération peuvent opter pour le présent dispositif dans les dix premiers mois d'activité (pour les entreprises nouvellement créées), ou dans les neuf premiers mois de l'exercice au titre duquel elles remplissent les conditions requises pour prétendre au statut de JEI. L'option est irrévocable tant que l'entreprise peut prétendre au statut de JEI.

Montant et durée de l'exonération
 CGI art. 44 sexies A et 223 nonies A
 BIC-XVIII-14150 s

10405 Les JEI peuvent obtenir une période d'exonération totale des bénéfices suivie d'une période d'abattement de 50 % de douze mois chacune. Ces avantages

Le sommaire fait apparaître le nombre de résultats.

La localisation du paragraphe dans le sommaire permet d'apprécier son contexte juridique

Détail des boutons p.33

En surbrillance rouge les différents termes de la recherche.



Recherche avancée

➤ **La recherche par mots clés**, recherche experte sur les fonds documentaires et/ou les sources, utilise le moteur de la Recherche simple (pertinence, ordre d'arrivée des documents) complétée par les options (opérateurs booléens). Il est possible ici de régler la proximité et d'effectuer une sélection fine des documents.

Tous les mots suivants :

Saisir les critères de recherche. Cette zone permet de combiner la recherche par proximité (proximité entre les mots réglée à 5 par défaut) et le ET. Les autres opérateurs ne sont pas interprétés.

Vous pouvez spécifier le nombre de termes compris entre les mots de la requête (de 1 = expression exacte à 9). La troncature (*) peut être utilisée, ainsi que la recherche exacte en utilisant les « ».

Au moins un des mots suivants :

Cette zone permet d'introduire des mots que l'on considère comme équivalents dans un contexte donné. (Elle correspond à une recherche avec l'opérateur booléen OU).

Aucun des mots suivants :

Cette zone permet d'exclure des termes de la requête. (Elle correspond à l'opérateur booléen SAUF). Elle se combine avec une recherche « Tous les mots suivants ».

The screenshot shows the 'Recherche avancée' interface. At the top, there is a search bar with the text 'Rechercher' and a dropdown menu set to 'TOUS LES CONTENUS'. To the right, it says 'Recherche avancée | Vos dernières recherches'. Below this, the 'Recherche avancée...' section is active, showing 'PAR MOTS-CLÉS' selected. There are input fields for 'Tous les mots suivants', 'Ce mot ou cette expression exacte', 'L'un des mots suivants', and 'Aucun des mots suivants'. A 'Proximité des mots de la recherche' slider is set to 5, with a 'Tolérance de 5 mots' label. A checkbox 'Utiliser le dictionnaire de synonymes' is checked. Below this, the 'DANS VOS DOCUMENTS' section shows a list of document types with checkboxes, including 'Mémentos', 'Formulaires', 'Actualités', 'Revue', etc. The 'DANS LES SOURCES' section shows filters for 'Nature du texte', 'Numéro', 'Article', and 'Du / Le' with date pickers. At the bottom, there are 'Effacer tout' and 'Valider' buttons.

Accès à la recherche avancée.

Le dictionnaire des synonymes peut être décoché. Cependant il contient également les acronymes et les pluriels irréguliers que vous allez perdre en le décochant.

➤ La recherche dans vos documents

Effectuer une sélection plus fine **DANS VOS DOCUMENTS**. La liste des ouvrages à sélectionner qui apparaît est fonction de vos abonnements. Par défaut, la recherche s'effectuera dans tous les ouvrages.

➤ La recherche dans les sources

Effectuer une sélection plus fine **DANS LES SOURCES**.

Lancer la recherche.



Recherche avancée – Liste des résultats

➤ Résultats de la recherche avancée

Après avoir saisi votre requête et sélectionné vos documents, lancer la recherche pour arriver sur la liste des résultats. L’affichage se présente de la même manière que pour la recherche simple (voir p. 9).

Déplier pour filtrer sur les documents les plus pertinents par rapport à votre recherche (matières, type de document, sources et dates).

➤ Extension de la recherche aux archives

La recherche peut être étendue aux :

- archives des mémentos Fiscal et Social (depuis 2004),
- aux archives du code fiscal Francis Lefebvre (depuis 2004)
- au code social Francis Lefebvre (de 2004 à 2008).

Depuis 2008, nous publions la dernière version à jour du code social Dalloz.

➤ Extension de la recherche à la base JURICA, l’ensemble des décisions de Cours d’appel pour voir les Documents associés et les commentaires liés

Récapitulatif des critères de recherche

Sélectionner le document souhaité

« Voir les documents associés » Sous certains résultats, la liste donne accès à l’ensemble des documents qui commentent cette source.



Recherche par les sources

- La recherche d'une source permet de trouver son texte intégral et tous les passages de la documentation qui la commentent (**Documents associés**). La recherche d'une source s'effectue de façon guidée.
- Nouveauté : possibilité de combiner une recherche par mots clés et par sources

Remarque concernant la recherche de décisions de Cours d'appel :

Lorsque on sélectionne CA en juridiction, la recherche s'effectue sur les décisions commentées ET sur l'ensemble des décisions non commentées et reproduites en texte intégral dans la base JURICA disponible depuis 2006.

Tous les mots suivants

+ Afficher plus de critères + Afficher plus d'options

DANS VOS DOCUMENTS +

DANS LES SOURCES -

Codes et extraits +

Textes législatifs et réglementaires +

Conventions et accords collectifs +

Textes des Administrations et Organismes +

Textes européens et internationaux +

Jurisprudence -

Jurisprudence française -

Jurisdiction CAA

Ville Paris

Numéro de pourvoi ou de RG

Numéro d'arrêt

Nom des parties

Du / Le 01/06/2012 au 18/06/2013 jj/mm/aaaa

Jurisprudence européenne +

Jurisprudence internationale +

Jurisprudence pays étrangers +

Effacer tout

Valider

Type de source à sélectionner.

Les critères de recherche dépendent de la source sélectionnée.
Un critère au moins doit être sélectionné, il n'est pas nécessaire de remplir tous les champs.
Si une liste est proposée, sélectionner la valeur recherchée dans la liste.

Lancer la recherche.

Recherche par les sources – Liste des résultats

Visualiser les résultats de la recherche par source

Rechercher TOUS LES CONTENUS Recherche avancée | Vos dernières recherches

Accueil > Recherche avancée > Liste de résultats de recherche

Dernières pages vues Aide

Liste de résultats

AFFINEZ VOTRE RECHERCHE

DANS LES SOURCES

- Jurisprudence (2/30) -
 - Jurisprudence française (2/30) -
 - CAA (2/30) -
 - Paris (2/30)

PAR DATE

- 2013 (2/2) +
- 2012 (28/28) +

RECHERCHER DANS :

Arrêts de Cours d'appel

2 RÉSULTATS POUR VOTRE RECHERCHE « DU 01/06/2012 AU 18/06/2013 »

10 résultats par page



Enregistrer ma recherche



Modifier ma recherche

CAA Paris 05/02/2013 n° 11PA02914 Sté Nestlé Finance International Ltd venant aux droits de la société Nestlé Finance France

05/02/2013

[Voir les documents associés](#)

Mémento Groupes de sociétés 2013-2014 - Deuxième partie Fiscalité des groupes de sociétés - ... - Approche de la jurisprudence française - 12652

Approche de la jurisprudence française

2652

Il n'y a encore que peu de décisions sur le sujet. On relève cependant une affaire concernant une société française qui exerçait une activité de commerce de gros de boissons en qualité de distributeur d'une société britannique et qui était devenue **commissaire** à la vente en 1999 ; l'administration avait estimé que la société avait, à cette occasion, commis un acte anormal de gestion en transférant sans contrepartie sa **clientèle** au commettant mais la rectification a été annulée au motif que, si la société distributrice avait bien, compte tenu des moyens qu'elle avait mis en oeuvre, sa propre clientèle distincte de celle attachée exclusivement aux produits de la marque, cette clientèle locale n'avait pas été transférée étant donné « la nature du contrat de commissaire lequel n'est pas un contrat autonome mais le préalable à la conclusion d'autres contrats qu'elle signe en son nom propre pour le compte de son commettant » (CAA Paris 31-12-2012, n° 10PA00748, Sté de participations et d'études des boissons sans alcool).

En sens inverse, il a été jugé qu'une société française avait transféré des bénéfices en Suisse en transférant sans contrepartie une activité de **centrale de trésorerie** à une société suisse du groupe bien qu'il s'agisse d'une activité effectuée exclusivement au profit du groupe et déployée dans l'intérêt du groupe (TA Paris 11-5-2011 n° 0902095, 1^e sect., 1^e ch., Sté Nestlé Finance International Ltd, inédit à la RJF et au Droit fiscal à notre connaissance). Ce jugement a cependant été annulé en appel, non pour une raison de principe, mais parce que l'administration, qui n'avait fourni aucune précision sur les comparables retenus, n'avait pas démontré l'existence d'une libéralité (CAA Paris 5-2-2013 n° 11PA02914, Sté Nestlé Finance International Ltd venant aux droits de la société Nestlé Finance France à propos de la retenue à la source et même inur n° 12PA00469 à propos de l'imôt sur les sociétés).

Affiner la Recherche

Les résultats sont classés par rubriques, Origine et Dates.

Sélectionner et désélectionner un filtre à l'aide des cases à cocher.

L'accès au texte recherché s'effectue en cliquant sur le titre de l'ouvrage.

La source recherchée est signalée par la flèche bleue



Naviguer dans les documents

➤ Depuis la page d'accueil, accès à la table alphabétique, au sommaire ou au numéro de paragraphe ou d'article de votre ouvrage

Depuis la page d'accueil



Depuis la Table alpha : Permet l'accès par mots clés.



Aller à « Numéro de paragraphe »

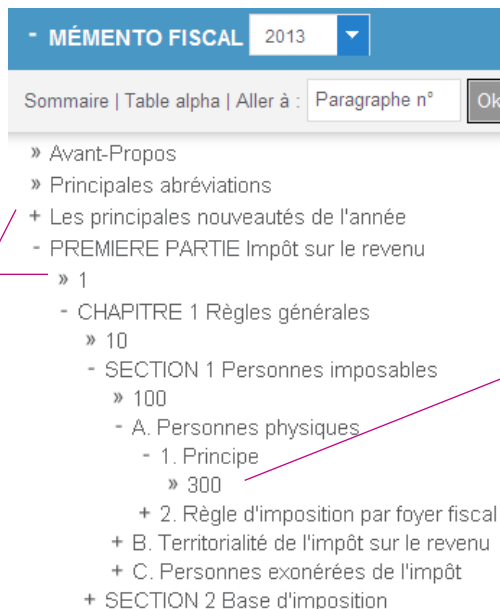
Saisir le numéro de paragraphe pour ouvrir le document au paragraphe saisi

Sommaire : Permet de sélectionner dans l'ouvrage le paragraphe souhaité et d'ouvrir la page document.

Depuis la liste des mémentos



Tout déplier - Tout plier
Permet de déplier ou de plier l'arborescence des ouvrages



Un clic ouvre la page document au paragraphe sélectionné.



Naviguer – page document

Se repérer dans la page

Accès recherche par mots clés toujours disponible

Les boutons Texte, Texte et sommaire et Sommaire permettent de faire varier l'affichage des textes.

Rechercher TOUS LES CONTENUS Recherche avancée Vos dernières recherches

Accueil > Documentation : Mémentos > Mémento Fiscal 2013

MÉMENTO FISCAL 2013

- » Avant-Propos
- » Principales abréviations
- + Les principales nouveautés de l'année
- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
 - » 1
 - CHAPITRE 1 Règles générales
 - » 10
 - SECTION 1 Personnes imposables
 - » 100
 - A. Personnes physiques
 - 1. Principe
 - » 300
 - + 2. Règle d'imposition par foyer
 - + B. Territorialité de l'impôt sur le r
 - + C. Personnes exonérées de l'im
 - SECTION 2 Base d'imposition
 - » 660
 - + A. Notions générales
 - + B. Détermination des revenus ne
 - + C. Imputation des déficits
 - + D. Charges déductibles du rever

Chemin contextuel

300 Seules les personnes physiques sont soumises à l'impôt sur le revenu, l'imposition pouvant d'ailleurs englober plusieurs personnes en vertu de la règle d'imposition par foyer fiscal (n° 325 s.). L'impôt sur le revenu peut s'appliquer aux bénéfices réalisés par certaines personnes morales, mais il est alors établi au nom de leurs membres et non de la société elle-même. Ce régime est celui des sociétés de personnes et assimilées, dont les associés personnes physiques sont personnellement passibles de l'impôt sur le revenu pour la part des bénéfices sociaux, même non distribués, correspondant à leurs droits dans la société (n° 37500 s.). Les personnes morales (sociétés et autres collectivités) autres que les sociétés de personnes et assimilées relèvent, lorsqu'elles sont imposables, de l'impôt sur les sociétés (n° 35550 s.). C'est le cas des sociétés anonymes et autres sociétés de capitaux, sachant que les associés ou actionnaires de ces sociétés, lorsque ce sont des personnes physiques, sont passibles de l'impôt sur le revenu, au titre des revenus des capitaux mobiliers, à raison des bénéfices sociaux qui leur sont distribués (n° 2428 s.).

2. Règle d'imposition par foyer fiscal

Définition

- CGI art. 6
- IRPP-I-5000 s

325 La règle de l'imposition par foyer consiste à cumuler, pour les soumettre à une imposition unique, l'ensemble des bénéfices et revenus de toutes catégories réalisés par le contribuable lui-même ou, lorsqu'il s'agit de personnes mariées ou liées par un Pacs, par les deux époux ou partenaires (voir les précisions au n° 330), ainsi que par les enfants et autres personnes fiscalement considérés comme étant à leur charge (n° 1850 s. et 1960 s.). Bien entendu, le foyer fiscal peut se limiter à une seule personne, lorsqu'il s'agit de célibataires, veufs, divorcés (ou séparés) sans personne à charge.

Précisions

- Exception faite des revenus fonciers (pour la détermination desquels il est imposable), les revenus de chaque membre du foyer fiscal sont d'abord séparément déterminés, les revenus catégoriels sont ensuite cumulés en vue de leur imposition.
- Prise en compte des revenus perçus par des enfants mineurs résidant en France.
- Cas où certains membres seulement du foyer ont leur domicile fiscal en France.

ALLER À

Mémento Fiscal 2013

Saisissez le n° de paragraphe :

1
10
100
300
325
330
335
345
355
365

Annuler Valider

Table alpha
Permet d'ouvrir l'index alphabétique de l'ouvrage

ALLER À : Permet d'accéder directement au numéro de paragraphe souhaité.

TABLE ALPHABÉTIQUE : TABLE MÉMENTO FISCAL 2013

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Rechercher

Abandon Abandon de créance ou de recette : 8095 (BIC : débiteur) ; 8915 s. (BIC : créancier) ; 13385 (BNC : créancier) ; 40440 s. (intégration fiscale) ; 46920 s. (TVA).
Abandon du domicile conjugal : 355 (IR).

Abattement Abattement Cotisation foncière des entreprises : 43616 (ZFU) ; 43680, 43685 (abattement sur la valeur locative).
Droits d'enregistrement
Droits de donation : 69270 s. (calcul) ; 69170 (immeubles acquis entre le 1-6-93 et le 31-12-96).
Droits de succession : 68560 s. (calcul) ; 68175 s. (immeubles acquis entre le 1-6-93 et le 31-12-96).
Droit de vente : 65335 s. (cession d'entreprise aux salariés ou aux proches) ; 65355 (immeubles d'habitation en ZRR) ; 65360 (logements acquis neufs entre le 1-6-93 et le 31-12-94).
Impôt sur les bénéfices des entreprises
BA : 16225 s. (jeune agriculteur).
BIC/IS : 10250 s. (entreprise nouvelle et entreprise implantée en zone défiscalisée) ; 10400 s. (jeune entreprise innovante) ; 91491 (DOM).



Dossiers et Notes

↳ Insérer dans un dossier

La création de dossiers et l'insertion de documents dans ces dossiers permettent le classement des paragraphes, articles ou textes dans ces divers dossiers. Le symbole  apparaît à gauche au dessus du numéro.

Accueil > Documentation : Mémentos > Mémento Fiscal 2013

MÉMENTO FISCAL 2013

- SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
 - » 10250
 - + Entreprises nouvelles
 - + Reprise d'entreprises industrielles
 - + Entreprises implantées en zones de revitalisation rurale
 - Zones de revitalisation rurale
 - » 10365
 - + Champ d'application de l'exonération
 - + Montant et durée de l'exonération
 - + Bassins d'emploi à redynamiser
 - + Zones de restructuration de la zone d'activités
 - + Jeunes entreprises innovantes
 - + Pôles de compétitivité
 - + Abattement sur le bénéfice des entreprises innovantes

Zones de revitalisation rurale

- CGI art. 44 quindecies
- BIC-XVIII-50000 s

10365 Les entreprises **créées ou reprises entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013** dans les zones de revitalisation rurale (dont les critères sont fixés par le décret 2005-1435 du 21-11-2005) peuvent bénéficier d'un régime d'exonération de leurs bénéfices pendant une période de huit ans. Le bénéfice de l'exonération est réservé aux entreprises qui remplissent les conditions mentionnées n° 10366 s.

Précisions

Les entreprises qui remplissent les conditions mentionnées ci-dessus dans les six mois suivant celui du

10366

Champ d'application de l'exonération
L'exonération est réservée aux entreprises qui exercent une activité **professionnelle**. Sont expressément **exclus** les artisans, les commerçants, les sociétés munis de leurs équipements. L'entreprise créée ou reprise d'autres sociétés. Elle ne doit pas être soumise à l'impôt sur le revenu.

INSÉRER DANS UN DOSSIER

Sélectionner

Le document : MF 2013 - PREMIERE PARTIE
Impôt sur le revenu - 1.

Pour préciser la sélection cocher ci-dessous :

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
- CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
- SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices

Insérer

Dans un nouveau dossier : [créer un dossier](#)

Dans un dossier existant :

- entreprises innovantes
- TVA Chocolat

Annuler Valider

CRÉER UN DOSSIER

Nom du dossier :


Le nom du dossier ne peut contenir plus de 80 caractères.

Si vous souhaitez classer ce dossier dans un dossier existant, sélectionnez le ci-dessous :

- Au premier niveau
- entreprises innovantes
- TVA Chocolat

Commentaire :

Annuler Créer

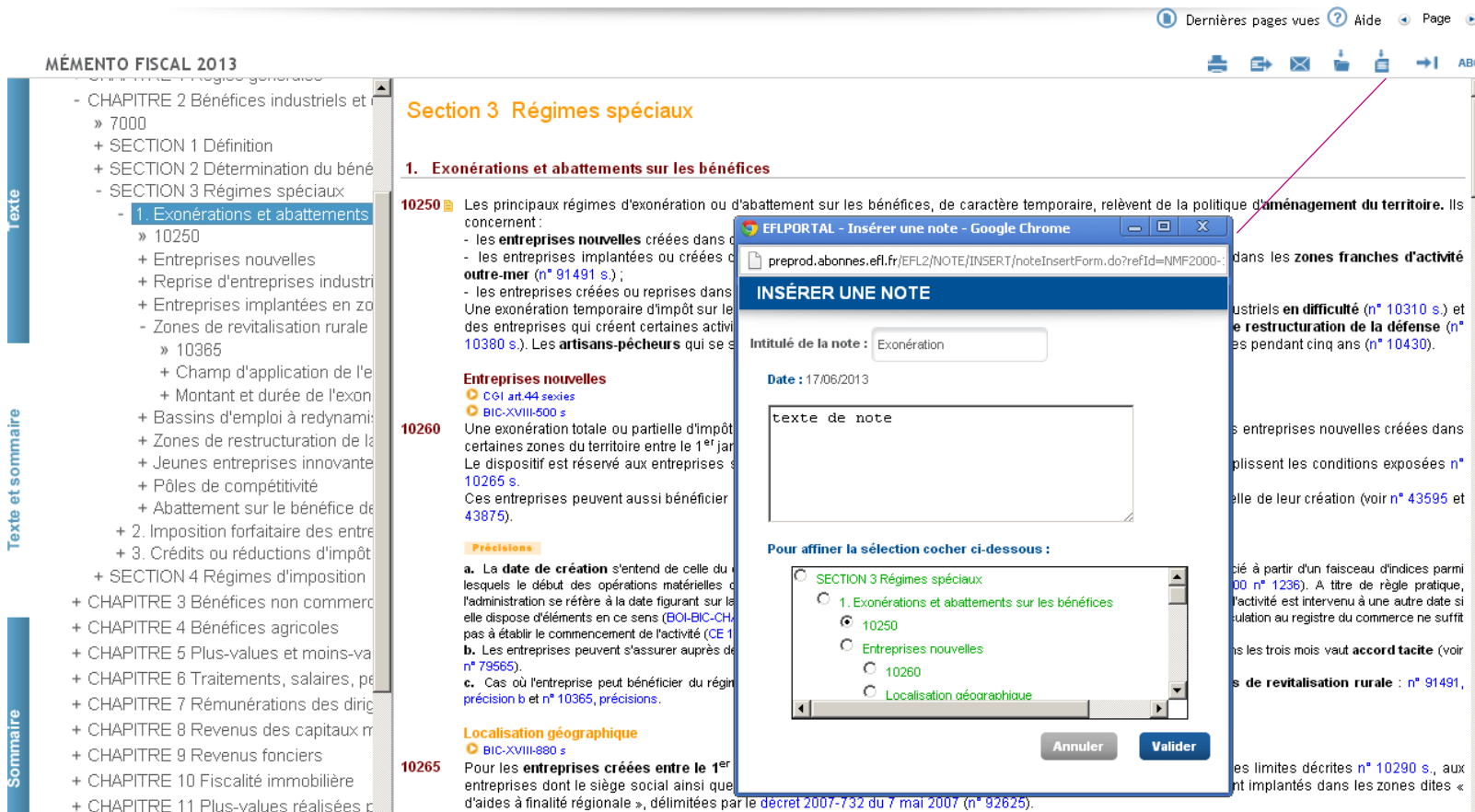
Dans le document, cliquer sur insérer dans un dossier , sélectionner le texte à insérer, choisir un dossier existant ou le créer en cliquant sur : [Créer un dossier.](#)



Dossiers et Notes (suite)

↳ Insérer une note

L'insertion de notes permet d'ajouter un texte personnel sur le texte de l'ouvrage. Le symbole  apparaît à gauche au-dessus du numéro.



The screenshot shows a web browser window titled 'EFLPORTAL - Insérer une note - Google Chrome'. The background page is 'MÉMENTO FISCAL 2013' with a sidebar on the left containing 'Texte' and 'Sommaire' sections. The main content area is 'Section 3 Régimes spéciaux' and '1. Exonérations et abattements sur les bénéfices'. A dialog box titled 'INSÉRER UNE NOTE' is open, with the following fields and options:

- Intitulé de la note :** Exonération
- Date :** 17/06/2013
- Texte de note :** A large text area for entering the note content.
- Pour affiner la sélection cocher ci-dessous :**
 - SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
 - 10250
 - Entreprises nouvelles
 - 10260
 - Localisation géographique
- Buttons:** 'Annuler' and 'Valider'.

A pink arrow points from the dialog box to a document icon in the browser's address bar.

Saisir l'intitulé et le texte de la note, puis choisir le texte sur lequel insérer la note.



Impression, export et envoi par mail

- Les documents peuvent être imprimés, exportés et adressés par mail. Dans ce dernier cas, le destinataire reçoit un lien vers le paragraphe de l'ouvrage qu'il pourra lire s'il bénéficie d'un abonnement EFL

MÉMENTO FISCAL 2013

- + CHAPITRE 1 Règles générales
- CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
 - » 7000
 - + SECTION 1 Définition
 - + SECTION 2 Détermination du bénéfice
 - SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
 - » 10250
 - + Entreprises nouvelles
 - + Reprise d'entreprises industrielles et commerciales
 - + Entreprises implantées en zones franches urbaines
 - Zones de revitalisation rurale
 - » 10365

Section 3 Régimes spéciaux

1. Exonérations et abattements sur les bénéfices

10250

Les principaux régimes d'exonération ou d'abattement sur les bénéfices, de caractère temporaire, relèvent de la politique d'aménagement du territoire. Ils concernent :

- les **entreprises nouvelles** créées dans certaines zones du territoire (n° 10260 s.) ;
- les entreprises implantées ou créées dans les **zones franches urbaines** (n° 10335 s.), en **Corse** (n° 92260 s.) ou dans les **zones franches d'activité outre-mer** (n° 91491 s.) ;
- les entreprises créées ou reprises dans les **zones de revitalisation rurale** (n° 10365 s.).

Une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés est également prévue en faveur des **reprises d'établissements industriels en difficulté** (n° 10310 s.) et des entreprises qui créent certaines activités au sein des **bassins d'emploi à redynamiser** (n° 10370) ou des **zones de restructuration de la défense** (n° 10380 s.). Les **artisans-pêcheurs** qui se sont installés avant 2011 bénéficient d'un abattement de 50 % sur leurs bénéfices pendant cinq ans (n° 10430).

IMPRIMER

Imprimer : MF 2013 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

La page

Sélectionnez ci-dessous l'élément que vous souhaitez imprimer

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
 - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
 - SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
 - 10250
 - Entreprises nouvelles
 - 10260
 - Localisation géographique
 - 10265
 - Activités concernées
 - 10270
 - Caractère nouveau de l'activité
 - 10275

La sélection

- avec notes associées

Ajouter les notes sur l'impression ou sur l'export.

Imprimer

EXPORTER

Exporter : MF 2013 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

La page

Sélectionnez ci-dessous l'élément que vous souhaitez exporter

- PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu
 - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux
 - SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices
 - 10250
 - Entreprises nouvelles
 - 10260
 - Localisation géographique
 - 10265
 - Activités concernées
 - 10270
 - Caractère nouveau de l'activité
 - 10275

avec notes associées

Annuler Exporter

ENVOYER PAR E-MAIL

Envoyer : MF 2013 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350

Votre adresse e-mail

hebergement@efl.fr

Adresse e-mail des destinataires

(Séparez les adresses par un point-virgule)

Votre commentaire

Annuler Envoyer

Les coordonnées que vous indiquez dans cette page ne sont pas conservées et sont à usage unique. Pour accéder au lien contenu dans cet e-mail, les destinataires doivent être abonnés au fonds documentaire correspondant.



Fonctionnalités des dossiers et notes

➤ Consulter les dossiers et les notes depuis le tableau récapitulatif de vos fonctionnalités

VOS FONCTIONNALITES

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

+ Créer un dossier | ⇅ Classer les dossiers

NOM DU DOSSIER ▲	ACTION
entreprises innovantes	  
MF 2013 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - 1. Exonérations...	 
+ TVA Chocolat	  

Vous avez à ce jour 2 dossier(s) constitué(s) (nombre maximum de dossiers : 100) 

Commenter
Pour accéder à la note associée.

LIRE UN COMMENTAIRE

Nom du dossier : entreprises innovantes

régime fiscal







Si vous avez modifié le contenu du commentaire, cliquez sur le bouton "Modifier" pour valider vos corrections.

« Fermer | » Modifier | » Supprimer

Dossier et son contenu.

VOS FONCTIONNALITES

VOS DOSSIERS | VOS NOTES | VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION | VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES | VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE | VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION

DATE ▼	DOCUMENT ▼	NOTES	ACTION
17/06/13	MF 2013 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 10250 à 10350	Exonération	 
10/06/13	MF 2013 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - 1. Exonérations et abattements sur les bénéfices - 10365 à 10505	régime entreprise innovantes	 
04/06/13	MTVA 2012-2013 - QUATRIEME PARTIE Calcul et paiement de la TVA - Chapitre 3 Taux de la TVA - 40300 à 40990	Chocolat	 

Texte sur lequel porte la note et l'intitulé de la note.

Texte

- + CHAPITRE 1 Règles générales
- CHAPITRE 2 Bénéfices industriels et commerciaux - 7000
 - + SECTION 1 Définition
 - + SECTION 2 Détermination du bénéfice - 10250
 - SECTION 3 Régimes spéciaux
 - 1. Exonérations et abattements :
 - » 10250
 - + Entreprises nouvelles

Section 3 Régimes spéciaux

1. Exonérations et abattements sur les bénéfices

10250

Les principaux régimes d'exonération ou d'abattement concernent :

- les **entreprises nouvelles** créées dans certaines
- les entreprises implantées ou créées dans les **outre-mer** (n° 91491 s.) ;



























Dernières recherches

➤ Afficher les dernières recherches effectuées

Recherche avancée | Vos dernières recherches

VOS FONCTIONNALITES

DATE ET HEURE	RECHERCHE	SÉLECTION	NBR. RÉSULTATS	ACTION
14/06/13 15h28	(conseil d'administration ET parité)	Tous les contenus	346	  
14/06/13 15h19	tra	Tous les contenus	88205	  
14/06/13 11h32	(conseil d'administration ET parité)	Tous les contenus	346	  
14/06/13 11h20	tra	Tous les contenus	88205	  
14/06/13 10h35	(conseil d'administration ET parité)	Tous les contenus	346	  
14/06/13 10h35	(conseil d'administration ET parité)	Tous les contenus	346	  
14/06/13 10h30	tra	Tous les contenus	88205	  
13/06/13 10h59	(tra ET lait)	Tous les contenus	297	  

Activer l'alerte e-mail permet d'être averti lorsque des mises à jour viennent modifier les résultats de cette recherche.

Visualiser le détail de la recherche.

Lancer la recherche pour arriver à la liste des résultats

ENREGISTRER LA RECHERCHE

Intitulé de la recherche: (conseil d'administration ET parité)

Termes recherchés: Tous les mots suivants, Au moins un des mots suivants, Aucun des mots suivants

Proximité entre les mots: 5

Dictionnaire: activé

Alerte e-mail: active inactive

E-mail: hebergement@efl.fr

Vous pouvez modifier votre adresse e-mail dans *Mon Profil* > *Coordonnées*

Annuler **Valider**

DÉTAIL DE LA RECHERCHE

Espace personnel

Date de la recherche: 14/06/2013

Intitulé de la recherche: (conseil d'administration ET parité)

Termes recherchés: conseil d'administration ET parité

L'expression: Tous les mots suivants, Au moins un des mots suivants, Aucun des mots suivants

Proximité entre les mots: 5

Dictionnaire: activé

Ouvrages sur lesquels porte la recherche: Tous les contenus

Fermer **Lancer la recherche** **Imprimer**

Lancer la recherche ou imprimer










Veilles sur les recherches

👉 Mettre une veille sur vos recherches pour être alertés en cas de modification des résultats de celles-ci. Pour cela, les recherches devront être **enregistrées**. Les recherches non enregistrées sont classées dans « Votre historique de recherche »

Recherche avancée Vos dernières recherches

VOS FONCTIONNALITES

ACTUALISÉE ▾	NOM DE LA VEILLE ▾	SÉLECTION ▾	NBR. RÉSULTATS ▾	ACTION
10/06/13	jeunes entreprises innovantes	Tous les contenus	2717	  
04/06/13	chocolat	Tous les contenus	326	  

 Tout supprimer

Le système de veille permet d'activer ou de désactiver l'alerte e-mail sur les recherches.

Cliquer sur le titre pour relancer la recherche. Le nombre de résultat sera modifié.

MISE EN VEILLE

Espace personnel

Intitulé de la recherche

Termes recherchés jeunes entreprises innovantes

Proximité entre les mots 0

Système de veille actif inactif



Alerte e-mail hebergement@efl.fr

Actes en cours de rédaction

Retrouver les actes que vous avez commencés à rédiger et poursuivre leur rédaction. Si une mise à jour intervient avant la finalisation, un pictogramme signale qu'une mise à jour est intervenue sur cet acte.

VOS FONCTIONNALITES

VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
--------------	-----------	---------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

DATE ▼	NOM DE L'ACTE ▼	ACTION
14/06/13	Désignation d'un Commissaire aux apports à l'unanimité des futurs actionnaires/Constitution/.../Formulaire Sociétés	 

Retrouver tous vos actes en cours de rédaction.

Editer l'acte en cours de rédaction pour le poursuivre. Penser à sauvegarder.



Imprimer, exporter, éditer ou contrôler l'acte.

RÉDIGER

DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS À L'UNANIMITÉ DES FUTURS ACTIONNAIRES

i

Les soussignés :

[-] Existence d'actionnaires personnes physiques

[-

"Nom de l'actionnaire"

demeurant "Numéro et rue de l'actionnaire" "Code postal de l'actionnaire" "Ville de l'actionnaire"

né née le "Date de naissance de l'actionnaire" à "Lieu de naissance de l'actionnaire"

de nationalité "Nationalité de l'actionnaire"

"Situation matrimoniale de l'actionnaire"].

[-] Existence d'actionnaires personnes morales

[-

"Dénomination sociale de l'actionnaire"

"Forme de l'actionnaire"

au capital de "Montant du capital de l'actionnaire" euros



Historique de navigation

➤ Consulter toutes les pages visitées qui sont mémorisées dans votre historique

 Dernières pages vues

VOS FONCTIONNALITES

VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
1 2 3 4 5 6 ▶					
DATE ET HEURE ▼	NOM DE LA PAGE ▼				
17/06/13 17h08	C. com. - Art. L. 223-14				
17/06/13 17h08	C. com. - Art. L. 223-15				
17/06/13 17h08	C. com. - Art. L. 223-16				
17/06/13 17h08	C. com. - Art. L. 223-17				
17/06/13 17h08	C. com. - Art. L. 223-18				
14/06/13 15h16	Formulaire Social - Contrat de travail d'un salarié muté dans le cadre d'un détachement				

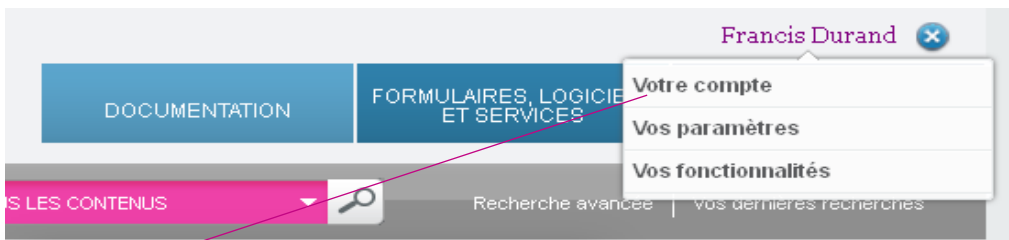
Date et heure de la navigation

Cliquer sur le lien pour afficher une page document

Votre compte et la gestion des utilisateurs

Accès à votre compte

Survoler votre nom et prénom pour accéder à votre compte. Depuis cette rubrique sont disponibles les informations relatives à vos identifiants de connexion, vos coordonnées ainsi que vos abonnements.



VOTRE COMPTE

VOS IDENTIFIANTS | VOS INFORMATIONS PERSONNELLES | VOS ABONNEMENTS

Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

Raison sociale * : EFL

Civilité * : Monsieur

Nom * : Durand

Prénom * : Francis

Activité : Aucune sélection

Fonction : Direction générale

Adresse : 42 rue de villiers

Code postal * : 92300

Ville : Levallois

Pays :

Téléphone : 0141044101

Téléphone iPhone : 0601410141

Adresse e-mail * : f.durand@efl.fr

Je ne souhaite pas recevoir d'informations commerciales de la part des Editions Francis Lefebvre

Valider

Coordonnées
Possibilité de mettre à jour les informations de votre profil utilisateur

E-mail unique : Pour recevoir vos différentes alertes (veille sur les recherches, actualités, thèmixpress...)

Gérer vos utilisateurs

MODULE ADMINISTRATEUR

Ce module permet de gérer les utilisateurs des différents produits de votre abonnement. Un guide utilisateur dédié est également disponible pour plus d'informations.

Mon compte
Bonjour
Administration
Déconnexion

Gestion des utilisateurs | Gestion des produits

[Créer un nouvel utilisateur](#)

Nom	Prénom	Adresse e-mail	Rôles	Autorisations	Actif	Actions
atos	atos	atos	Compte maître Utilisateur	NAVIS COMPTABL NAVIS DROIT DES NAVIS FISCAL NAVIS SOCIAL	oui	

Créer un utilisateur

Créer l'utilisateur, l'identifier par son adresse mail et lui affecter les produits auxquels il a accès.

Mon compte
Bonjour
Administration
Déconnexion

Modifier l'utilisateur

Nom : atos

Prénom : atos

Adresse e-mail : atos

Utilisateur des produits (Produits disponibles) (Produits sélectionnés)

Tout retirer
 Ajouter
 Supprimer
 Tout supprimer

NAVIS SOCIAL
NAVIS COMPTABLE ECONOMI
NAVIS DROIT DES AFFAIRES
NAVIS FISCAL

Valider **Annuler**

État du compte : L'utilisateur a confirmé son inscription



Vos paramètres et fonctionnalités

Accéder à vos paramètres

VOS ALERTES : Choisir les alertes que vous souhaitez recevoir (actualités, veille sur les recherches, mises à jours Thémexpress,). Les alertes actualités peuvent être posées finement par thème

VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS	APPLICATION IPHONE
Veille sur les recherches	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Mise à jour des dossiers Thémexpress	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
Fiscal	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Fréquence <input checked="" type="radio"/> Quotidien <input type="radio"/> Hebdomadaire + Choix des thèmes	
Social	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Fréquence <input type="radio"/> Quotidien <input checked="" type="radio"/> Hebdomadaire + Choix des thèmes	
Affaires	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	

Application IPHONE : L'application des EFL pour iPhone est disponible gratuitement depuis l'Apple Store et permet de suivre, en temps réel l'actualité juridique décryptée et analysée par nos rédacteurs. L'accès au détail des actualités est réservé aux abonnés et nécessite une authentification par e-mail et mot de passe.

Pour obtenir vos codes d'accès, merci de vérifier votre adresse e-mail et de renseigner votre numéro iPhone.

VOS ALERTES E-MAIL	VOS FLUX RSS	APPLICATION IPHONE
ADRESSE E-MAIL : f.durand@efl.fr TÉLÉPHONE IPHONE : 0601600101 Vous pouvez modifier ces éléments dans la rubrique <u>Coordonnées</u> . Après modification, un nouveau mot de passe vous sera transmis. » Se désinscrire » Mot de passe oublié ?		

Vos flux RSS : Choisir le flux RSS qui vous intéresse cf. Page 32

Accéder à vos fonctionnalités

Les différentes fonctionnalités relatives :

- aux dossiers et aux notes,
- aux actes en cours de rédaction,
- aux informations sur vos recherches et sur la navigation sont regroupées et accessibles depuis le tableau ci-dessous pour une utilisation optimum.

Les différentes fonctionnalités sont détaillées p. 20 et suivantes

VOS FONCTIONNALITES

VOS DOSSIERS	VOS NOTES	VOS ACTES EN COURS DE RÉDACTION	VOS VEILLES SUR DES RECHERCHES	VOTRE HISTORIQUE DE RECHERCHE	VOTRE HISTORIQUE DE NAVIGATION
+ Créer un dossier ↕ Classer les dossiers					
NOM DU DOSSIER ▲					ACTION
- entreprises innovantes					
MF 2013 - PREMIERE PARTIE Impôt sur le revenu - 1. Exonérations...					
+ TVA Chocolat					
Vous avez à ce jour 2 dossier(s) constitué(s) (nombre maximum de dossiers : 100) Tout supprimer					



Bulletin officiel des finances publiques (BOFiP)

- La nouvelle base documentaire unique en ligne regroupant l'ensemble de la doctrine administrative est désormais accessible depuis votre Espace abonnés. De nombreuses connexions sont réalisées entre la documentation EFL et BOFiP :
 - Les références BOFiP sont intégrées dans la documentation EFL. Une info bulle indique si une ancienne référence n'a pas été retrouvée dans BOFiP.
 - Les liens depuis la documentation EFL vers BOFiP sont actifs et présentés en italique. Une info bulle indique une mise à jour à venir
- Aller à une référence depuis la fonctionnalité « Aller à »
- Accéder à un ouvrage par le sommaire

BOFiP IMPÔTS

The screenshot displays the BOFiP IMPÔTS interface. On the left, a sidebar lists various tax categories with 'Aller à' buttons: IR (IMPÔT SUR LE REVENU), RSA (REVENUS SALARIAUX ET ASSIMILÉS), RPPM (REVENUS ET PROFITS DU PATRIMOINE MOBILIER), RFPI (REVENUS FONCIERS ET PROFITS DU PATRIMOINE IMMOBILIER), BA (BÉNÉFICES AGRICOLES), BNC (BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX), BIC (BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX), and IS (IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS). A red circle highlights the 'Aller à' button for IR.

In the center, a modal window titled 'ALLER À' is open, showing a dropdown menu for 'Sélectionnez la division' set to 'CHAMP' and a search input field. A list of numbers (10, 20, 20-10, 20-20, 20-20-10, 20-20-20, 30) is visible below the input field. 'Annuler' and 'Valider' buttons are at the bottom.

On the right, a detailed view of the 'IR (IMPÔT SUR LE REVENU)' article is shown. It features a 'Sommaire' button and an 'Aller à' dropdown set to 'CHAMP'. A list of numbers (1, 10, 20, 30, 40) is displayed, followed by a list of sub-sections: 'I. - Principales caractéristiques de l'impôt sur le revenu', 'II. - Contenu de la série consacrée à l'impôt sur le revenu', 'CHAMP - Champ d'application et territorialité', 'BASE - Base d'imposition', and 'LIQ - Liquidation'.

At the bottom, a detailed view of the article '10 - CHAPITRE 1 PRINCIPE DE L'IMPOSITION PAR FOYER FISCAL' is shown, containing numbered paragraphs (1 and 10) with their respective BOFiP references and content.



Rédiger vos actes

- Accéder à la liste des formulaires ou à un formulaire particulier pour disposer de nombreux modèles dans toutes les matières et rédiger des actes juridiquement fiables. Vous disposez pour cela d'un outil d'aide à la rédaction et à la récupération des variables communes pour toujours gagner en temps et en fiabilité.

Accès à la rédaction ou aux actes en cours de rédaction.

Liste des actes disponibles dans le formulaire sélectionné.



Rédiger vos actes (suite)

- Rédiger l'acte et répondre aux questionnaires (variables et choix de paragraphes) pour obtenir et exporter un acte abouti

Afficher un aperçu de la page en cours de rédaction.

Vider tous les champs de l'acte.

RÉDIGER

DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS À L'UNANIMITÉ DES FUTURS ACTIONNAIRES

Les soussignés :

(-) Existence d'actionnaires personnes physiques

[-
 "Nom de l'actionnaire"
 demeurant "Numéro et rue de l'actionnaire" "Code postal de l'actionnaire" "Ville de l'actionnaire"
 né née le "Date de naissance de l'actionnaire" à "Lieu de naissance de l'actionnaire"
 de nationalité "Nationalité de l'actionnaire"
 "Situation matrimoniale de l'actionnaire"].

(-) Existence d'actionnaires personnes morales

[-
 "Dénomination sociale de l'actionnaire"
 "Forme de l'actionnaire"
 au capital de "Montant du capital de l'actionnaire" euros
 ayant son siège social "Numéro et rue de l'actionnaire" "Code postal de l'actionnaire" "Ville de l'actionnaire"
 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro "Numéro d'immatriculation au RCS de l'actionnaire" RCS
 "Ville d'immatriculation au RCS de l'actionnaire",
 représentée par "Nom du représentant de l'actionnaire", agissant en qualité de "Qualité du représentant de l'actionnaire" dûment habilité à l'effet
 des présentes,
]

(-) Existence d'actionnaires sous forme d'indivision

[-
 "Nom du représentant de l'indivision actionnaire", représentant "Nom de l'indivision actionnaire"
 domiciliée "Numéro et rue de l'indivision actionnaire" "Code postal de l'indivision actionnaire"
 "Ville de l'indivision actionnaire",
]

Seuls associés de la future Société anonyme à conseil d'administration "Dénomination sociale".

Ont préalablement à la décision qui fait l'objet des présentes, exposé et rappelé ce qui suit :
 Les soussignés sont convenus de constituer une Société anonyme à conseil d'administration moyennant :

(-) En cas d'apport de fonds de commerce

Apport de fonds de commerce actuellement exploité par :

[-
 "Nom du détenteur de titres apporteur du fonds de commerce"
 "Numéro et rue"

Fermer Sauvegarder

Cliquer sur les parties de texte en bleu pour les renseigner.

Cochez l'option souhaitée.

Contrôler les champs pour ne pas laisser de champ vide.

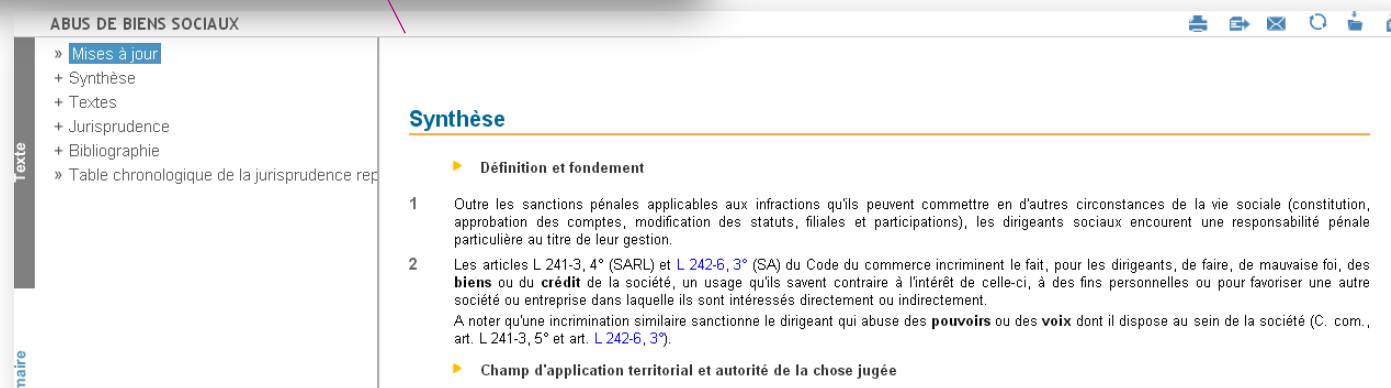


Thèmexpress

↳ Accéder aux Thèmexpress pour obtenir un diagnostic complet sur des sujets de fond

Le lien «Tous vos Thèmexpress» vous permet d'accéder à la liste complète des Thèmexpress faisant partie de votre abonnement.

Un accès direct vers la mise à jour de vos Thèmexpress vous est proposé en cliquant sur ce pictogramme 



Jurisprudence chiffrée issue de la base JURICA

↳ Accéder à Jurisprudence chiffrée

Accessible depuis votre Espace de travail, ce service permet d'obtenir simplement et rapidement des données issues des arrêts des 35 cours d'appel. Cela est possible grâce au traitement intelligent de la base *JURICA comportant près de 500 000 arrêts et enrichie en continu.*

Il suffira de définir les critères sur des formulaires de recherche spécifiques à chaque thème par rapport au cas à traiter : cour d'appel, caractéristiques du salarié, de l'entreprise, pour afficher les données chiffrées contenues dans les arrêts.

Thèmes disponibles :

Affaires

Baux commerciaux

- Indemnités d'éviction
- Indemnités d'occupation
- Loyers commerciaux

Social

- Indemnités de licenciement
- Accidents du travail

Patrimoine

Droit de la famille

- Prestations compensatoires
- Indemnisation du préjudice
- Préjudices corporels

Flux RSS – Paramétrer votre outil de lecture

➤ Accéder aux flux RSS depuis la rubrique Vos paramètres en cliquant sur votre nom et prénom.

Les flux RSS vous permettent de disposer d'un certain nombre d'informations directement sur votre ordinateur. Pour cela vous devez disposer d'un **outil de lecture RSS**. Il existe de nombreux outils de ce type disponibles gratuitement ou non sur Internet. Par exemple, Outlook 2007 et Mail (pour Mac) sont des standards.

Quelques-uns disponibles gratuitement :

- RssBandit
- IntraVnews (Plugin pour Outlook)
- Syndirella
- Netnewswire (pour Mac)
- Flipboard (pour iPad)

VOS PARAMETRES

VOS ALERTES E-MAIL VOS FLUX RSS APPLICATION IPHONE

+ Affaires

+ Comptable

- Fiscal

Bénéfices professionnels					
Droits d'enregistrement					
Fiscalité immobilière					
Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)					
Impôt sur le revenu (IR)					
Impôt sur les sociétés (IS)					

Vous pouvez vous abonner à un thème précis en cliquant sur RSS (ou directement en l'ajoutant MonYahoo!, iGoogle ou netvibes)

S'abonner à ce flux en utilisant Google

Toujours utiliser Google pour s'abonner aux flux.

Titre du flux RSS pour EFLActualites : Fiscalité immobilière
Flux RSS des actualités d'EFL

[Réduction d'impôt « Scellier » : souscriptions au capital de SCPI](#)
mardi 24 novembre 2009 00:00

[Dépenses de grosses réparations d'immeubles supportées par le nu-propriétaire](#)
vendredi 6 novembre 2009 00:00

[Taxe locale d'équipement : barème 2010](#)
mardi 27 octobre 2009 00:00









[Amortissement « Robien »](#)
mardi 20 octobre 2009 00:00

[Monuments historiques : régime de déduction des charges](#)
lundi 19 octobre 2009 00:00







[Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement](#)
mercredi 14 octobre 2009 00:00

Glossaire des boutons de l'Espace Abonnés















Sur la page d'accueil

-  Personnaliser
-  Réduire
-  Agrandir
-  Afficher l'accès à la table alpha ou à un n° de paragraphe
-  Ouvre la version feuillable d'une revue d'actualité
-  Lance une recherche
-  Signalisation d'une mise à jour
-  Déplier






Dans les fonctionnalités

-  Mise en veille
-  Détail
-  Exporter
-  Renommer
-  Commenter une note
-  Supprimer

Sur le document

-  Copier dans le presse papier
-  Exporter
-  Envoyer par mail
-  Insérer dans un dossier
-  Insérer une note
-  Lire les notes
-  Aller à
-  Accès à la table alphabétique
-  Accès à l'aide en ligne
-  Dernières pages vues
-  Situe une note
-  Situe un dossier
-  Paragraphe renvoyant à sa mise à jour.
-  Cliquer sur le pictogramme pour atteindre le paragraphe (même numéro) renvoyant sur la revue d'actualité

Dans la rédaction d'un acte

-  Aperçu de l'acte
-  Effacer
-  Contrôler la saisie des variables
-  Imprimer
-  Dupliquer le bloc